



cndp

Commission nationale
du **débat public**

RAPPORT DU GARANT

PROJET RONEVA, OUTIL MULTIFILIERE POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS A LA REUNION POST-CONCERTATION

4 MARS 2020– 26 OCTOBRE 2020

Bernard Vitry

Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 19 octobre 2020

Rapport du garant

PROJET RONEVA, OUTIL MULTIFILIERE POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS A LA REUNION

4 MARS 2020– 26 OCTOBRE 2020

.....

SOMMAIRE

(Document actif)

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	3- 3
LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION.....	5- 6
CREATION ET COMPETENCES D'ILEVA.....	7
LE PROJET RONEVA PORTE PAR ILEVA.....	7
FAITS, EVENEMENTS ET DECISIONS.....	8
RAPPELS DES DECISIONS ET DES RECOMMANDATIONS LORS DE LA CONCERTATION.....	8 - 10
SUITE DONNEE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE	10
MISSION DU GARANT.....	11
RESULTAT DE LA POST CONCERTATION.....	11
POINT D'ATTENTION.....	12
AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA POST CONCERTATION ET CONCLUSION.....	12-13
ANNEXES.....	14

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

MAÎTRE D'OUVRAGE : ILEVA – Syndicat mixte de traitements des déchets.

NOM DU PROJET : RONEVA

CONTEXTE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET : ILEVA a été créé en 2014 pour étudier de nouvelles solutions de traitement des ordures ménagères. Il a pour objectif principal la mise en œuvre d'une installation mutualisée de valorisation énergétique des déchets dans la perspective de la saturation prochaine des sites d'enfouissement.

En 2015, quatre missions d'études ont été effectuées sur les sujets suivants :

- Caractérisation quantitative et qualitative des déchets ;
- Détermination des meilleures emprises foncières ;
- Définition de la nature des équipements de traitement les mieux adaptés ;
- Études financières et fiscales.

En 2019 une concertation avec garants nommés par la CNDP portait sur les installations suivantes :

- Une unité de tri automatisée : cette unité produira trois catégories de sous-produits : des fermentescibles, des matières recyclables (plastiques, métaux), et des matières non recyclables, ou combustibles solides de récupération (CSR).
- Deux lignes de méthanisation, l'une pour les déchets biologiques, l'autre pour les fermentescibles issus du tri des ordures ménagères ;
- Les CSR et les digestats issus de la première ligne de méthanisation seront valorisés par brûlage dans une unité de valorisation énergétique (UVE) qui produira de l'énergie électrique. Cette énergie alimentera le centre de traitement multi-filière. Le surplus de production, soit 17 MW, sera livré au réseau électrique. Cette UVE est inscrite dans la programmation pluriannuelle de l'énergie actuellement en vigueur.
- A ce projet de centre multi-filière viennent s'ajouter les travaux de raccordement au réseau de l'UVE, la création d'une nouvelle tranche d'enfouissement pour les résidus de combustion et l'adaptation des centres de tri, portant l'investissement total à 270 M€HT. Ce dispositif devrait selon le Maître d'ouvrage réduire très fortement les besoins d'enfouissement, les tonnages annuels étant réduits à 40 000 tonnes. Les résidus de filtration des fumées (5 000T/an) devraient être exportés en métropole, faute d'installation de stockage spécialisée à la Réunion.

PLAN DE SITUATION

Le projet est situé à Pierrefonds, à côté du centre d'enfouissement, sur le territoire de la Commune de Saint-Pierre.

OBJECTIFS

Proposer une alternative au tout enfouissement en créant un pôle multimodal et central, permettant la valorisation des ordures ménagères et des refus de tri issus des équipements actuels.

COÛT DU PROJET RONEVA

220 000 000 € plus 15 000 000€ de travaux de raccordement électrique.

CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :

La réception des travaux, d'après le Maître d'ouvrage est prévue pour janvier 2023.

RAPPEL DES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION

Par courrier du 19 juin 2019 le syndicat ILEVA a saisi la CNDP de son projet de pôle de traitement et de valorisation multi filière de déchets ménagers et assimilés.

Cette saisine intervient en application des articles L121-18 et R121-2 du code de l'environnement.

Dans sa délibération du 3 juillet 2019 la Commission Nationale du Débat Public -CNDP- a décidé qu'il y avait lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L121-9 et a désigné Dominique de Lauzières, Laurent Pavard et Bernard Vitry garants de la concertation

Elle s'est tenue du 21 octobre 2019 au 12 décembre 2019.

Le rapport des garants a été publié le 12 janvier 2020.

Par décision en date du 4 mars 2020 la CNDP a nommé Bernard Vitry, garant pour la post-concertation afin de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique (NDLR : ouverture annoncée par voie de presse pour le 21 octobre 2020).

PERIMETRE DE LA CONCERTATION

- 15 communes regroupées en 3 communautés : TCO, CASUD et CIVIS soit un bassin de population représentant globalement 60% de celle de l'île.
- Pour l'information des publics, il a été réalisé et réservé :
 - o 1000 EXEMPLAIRES DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE (98 pages)
 - o 10 000 EXEMPLAIRES DE DOCUMENTS DE LA CONCERTATION (11 pages)
 - o 200 000 DÉPLIANTS DISTRIBUÉS DANS 190 000 BOITES AUX LETTRES
 - o 30 faces en 4X3 sur les 15 communes
 - o 3 vagues de spots radio sur les principales de l'île Freedom, NRJ, RTL, Réunion La 1ere, Rires et Chansons
 - o Communication digitale (Réseau Adrun) et réseaux sociaux
 - o 9 pleines pages dans la presque quotidienne régionale (Journal de l'île et le Quotidien)
 - o 4 pleines pages dans les magazines Visu, Jir, Memento et Eco Austral

EVENEMENTS PUBLICS

- Une conférence de presse le 17 octobre 2019,
- 1 journée d'ateliers thématiques le 29 octobre 2019
- 76 réunions de proximité et d'ILEVA tour sur les 15 communes
- Réunion publique de clôture le 11 décembre 2019
- 85 rencontres de terrain environ 1500 personnes rencontrées
- 10 interventions dans les collèges soit environ 650 élèves
- 120 élèves plus 15 visites individuelles sur le site de Pierrefonds

QUELQUES CHIFFRES DE LA PARTICIPATION

- 1150 formulaires remplis en ligne- www.RUNEVA.re- ou lors des rencontres de proximité
- 1274 contributions sur le site
- 9 contributions reçues par courrier ou mail
- 2 cahiers d'acteur

UN GARANT NEUTRE ET INDÉPENDANT nommé par la CNDP

CREATION ET COMPETENCES D'ILEVA

Le syndicat mixte de traitement des déchets des régions sud et ouest de La Réunion ILEVA a été créé le 29 janvier 2014. Il est issu du transfert de la compétence de traitement des déchets ménagers des trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : le Territoire des communes de l'ouest (TCO), la communauté intercommunale des villes solidaires (CIVIS) et la communauté d'agglomération du sud (CASUD).

ILEVA gère l'exploitation de cinq plateformes de broyage ou compostage des déchets verts, de deux plateformes de tri des encombrants et déchets d'activité, de deux centres de tri des déchets ménagers et assimilés et d'une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) située sur le site de la Rivière Saint-Etienne sur la commune de Saint-Pierre.

L'exploitation de la dernière tranche de l'ISDND de la rivière Saint-Etienne a été autorisée jusqu'au 1er juillet 2023 par arrêté préfectoral. La tranche précédente avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 autorisant l'exploitation jusqu'à la date limite du 1er janvier 2019. Cette tranche a été comblée avant cette date. Le site est donc menacé de saturation à moyen terme.

Quant au deuxième centre d'enfouissement de La Réunion pour les régions Nord et Est, il arrive à saturation fin 2020.

Le projet RONEVA, primé par l'ADEME, est justifié entre autres par la Loi de Transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 et la loi de finances du 28 décembre 2018 qui a fixé une évolution programmée dans le temps de la TGAP- taxe générale sur les activités polluantes – TGAP, qui vise à pénaliser plus lourdement les collectivités ayant recours à l'enfouissement et à l'incinération, sans valorisation. Une simulation faite par ILEVA estime que le coût actuel de l'enfouissement de 15,6 M€ passera à 29,7M€ en 2025, soit une augmentation de 90% sur 5 ans qui serait supportée par les ménages.

L'unité de valorisation énergétique à partir de CSR sera en revanche exonérée de TGAP, de même que les résidus techniquement non valorisables issus de la production de CSR, qui seront obligatoirement destinés à l'enfouissement dans la tranche 7 de l'ISDND prévue pour un maximum de 45 000 t annuelles.

LE PROJET RONEVA PORTE PAR ILEVA

Pour faire face aux contraintes citées ci-avant, ILEVA a lancé le projet de création d'un ensemble d'équipements multi-filières. Les déchets provenant des opérations de tri et de valorisation seront traités pour produire un matériau valorisable, le combustible solide de récupération- CSR. Les résidus ultimes de ce processus de tri et de valorisation, en faible volume, seront destinés à l'enfouissement. Le CSR sera traité dans une unité spécifique permettant sa valorisation par production d'électricité au moyen de la récupération de chaleur. Une unité de biogaz est également prévue pour fournir de l'électricité.

Dans sa délibération 2020-028, la Commission de régulation de l'énergie – CRE – précise : « *La production d'électricité de ce projet devrait très majoritairement se substituer à de la production thermique, émettrice de CO2, du moins les premières années, et ainsi permettre une baisse des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 90 000 tonnes équivalent CO2 par an.* ». Elle conclue : « *Sous réserve de la prise en compte de l'ensemble des points soulevés dans la présente délibération et de la conformité du contrat aux montants et clauses prévus dans l'annexe confidentielle de la présente délibération, les charges de service public supportées par EDF SEI au titre du contrat d'achat conclu avec le Producteur seront compensées.* »

FAITS, EVENEMENTS ET DECISIONS PENDANT LA PERIODE DE POST CONCERTATION

Evénements & publications	Date
Confinement	17 mars - 18 mai
Elections municipales	15 mars & 28 juin
Elections des Président et Vice-président d'ILEVA	31/08/2020
Publication délibération CRE	25-mars
Publication Avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale de La Réunion	22-sept
Entrée du Conseil départemental au Conseil syndical d'Ileava	25-sept
Webinaire	28-sept
Mise en ligne vidéo visite virtuelle	01-oct
Publication sur le site de l'avis d'enquête publique	08-oct
Adhésion à Atmo	25-sept

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE ET LEUR PRISE EN COMPTE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Dans leur rapport de fin de concertation, les garants ont encouragé le Maître d'ouvrage à concrétiser rapidement les engagements pris.

Certains ont été réalisés malgré les difficultés liées à la pandémie et aux élections municipales. D'autres sont différées ou modifiées pour les mêmes raisons sanitaires :

- **Poursuite de l'information sur l'avancée et l'actualité du projet (site internet, e-mailing...)** : Voir les dates de différentes communication print et digitales ainsi que quelques exemples d'annonces presse, en annexe. Des outils pédagogiques comme des quizz, une visite virtuelle du site ont été mis en ligne et diffusés auprès des collèges et des EPCI du territoire d'ILEVA.
- **Poursuite des interventions auprès des publics scolaires pour sensibiliser les plus jeunes** : Les restrictions liées à la crise sanitaire, en particulier le confinement et les mesures prises à son issue (limitation du nombre d'élèves en classe, annulation des sorties scolaires, etc) n'ont pas permis les visites du site de même que des rencontres dans les collèges. Dès la rentrée d'août les équipes d'ILEVA ont recommencé à intervenir dans les établissements scolaires. Les enseignants préfèrent ces interventions à la place des visites du site, toujours pour les mêmes raisons liées au Coronavirus.
- **Organisation de visites du site de Pierrefonds (sur inscription) pour partager le diagnostic sur les limites du tout-enfouissement** : Ces visites sont toujours possibles pour le public mais les demandes sont rares.
- **Organisation d'un nouveau séminaire d'information, en présence d'experts, pour échanger notamment sur les enjeux de santé publique dans la gestion des déchets** : Ce séminaire a été annulé en raison des difficultés de faire venir au cours de la période, des intervenants, à La Réunion. IL a été remplacé par un webinaire.

Cette manifestation qui s'est tenue le 28 septembre. Des invitations de participation ont été envoyées à tous ceux qui ont autorisé la réception de documents de la part d'ILEVA ainsi qu'aux partenaires d'ILEVA. Ce webinaire était interactif : on pouvait prendre la parole après chaque intervention ou chatter avec un collaborateur d'ILEVA qui répondait en direct. Une adresse mail dédiée est restée active une semaine après cet évènement afin de poursuivre le dialogue entamé et de poser des questions complémentaires. Les organisateurs ont reçu 120 demandes d'inscription.

En raison de la qualité des interventions, le Garant a demandé que ce webinaire puisse être en ligne sur le site de RONEVA.

Quatre interventions ont été proposées dans ce webinaire :

- *Prévention et valorisation des déchets, des opportunités complémentaires pour une gestion des déchets performante pour un territoire* par Océane Rase-Pourchon, chargée de mission tri et traitement des déchets et Delphine Hervier, chargée de prévention et valorisation organique chez AMORCE.
 - *Ecologie industrielle et territoriale – EIT-* par Cyrielle Borde, ingénieur EIT au service industriel de l'ADEME.
 - *Traitement et valorisation des déchets sur le territoire du syndicat mixte d'ILEVA* par Sophian Khezzari, chargé d'opération chez ILEVA.
 - *Impact environnementaux de la gestion des déchets en milieu insulaire* par Laetitia Adelard, enseignant-chercheur à l'Université de La Réunion.
- **Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer, conduire une réflexion avec les EPCI pour développer et coordonner les actions de prévention, mettre en œuvre une stratégie de tri à la source des bio-déchets - Optimiser l'efficacité du service public de gestion des déchets.**

A cette recommandation des garants s'ajoute celle de La Chambre régionale des comptes en date du 3 mars 2020 qui écrit dans son rapport concernant ILEVA : « *Les PLPDMA (NDLR : Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) des trois EPCI constituant le territoire d'ILEVA auraient dû être renouvelés conformément au décret du 10 juin 2015, ce qui n'est pas encore le cas. Dans le rapport sur le service public d'élimination des déchets (SPED) de 2017, ILEVA souligne le manque de visibilité qui découle de cette situation. Les EPCI ont sollicité par courrier le syndicat mixte fin 2018 afin qu'une coordination des plans soit assurée sur le territoire. Conscients des difficultés à élaborer ces programmes dans les limites contraintes de leur zone géographique, ils ont décidé de confier à ILEVA la co-construction d'un PLPDMA à l'échelle du bassin sud et ouest de La Réunion.*

ILEVA a signé en décembre 2018 un contrat déchets outre-mer (CODOM) qui doit lui permettre de bénéficier du soutien technique et financier de l'ADEME pour améliorer les outils de coordination entre les différents acteurs de la gestion des déchets sur le territoire des EPCI. Les dépenses éligibles pourraient être financées à hauteur de 490 000 € de 2019 à 2021. Le CODOM n'a cependant été lancé que le 4 juin 2019.»

Le Maître d'ouvrage indique que « *Des études liées au CODOM sont prévues en parallèle de la coordination des actions figurant dans ce contrat (ADEME -ILEVA NDLR). La première, mission d'Assistance et d'accompagnement à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) coordonné avec les EPCI membres d'ILEVA a débuté le 15 juillet 2020. Dans ce cadre, une semaine de visites avec les acteurs de la prévention à partir du 24 août a été l'occasion d'échanges au sujet de la prévention dans sa globalité et cela a ainsi permis de mener une réflexion sur la future composition de la*

Commission idoine au PLPDMA. En effet, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, il est nécessaire de constituer une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDM. Ainsi, le 25 septembre 2020, par délibération, les élus du comité syndical d'ILEVA ont fixé la composition des membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Celle-ci est constitué de plusieurs collègues de représentants. L'objectif aujourd'hui est que chacun des organismes concernés par cette CCES désigne leur représentant.

Concernant le CODOM, un Comité technique (ILEVA, EPCI, ADEME) a eu lieu le 11 septembre 2020 et une réunion technique (référénts techniques d'ILEVA et des 3 EPCI) a eu lieu le jeudi 8 octobre. Suite à la désignation en septembre 2020 d'un nouvel élu référent sur ce dossier, un Comité de Pilotage est prévu pour le début du mois de novembre. »

- **Concrétiser le partenariat avec ATMO Réunion pour assurer un contrôle régulier de la qualité de l'air aux abords de la future infrastructure.** L'adhésion à ATMO a été actée le 25 septembre 2020 (voir document en annexe). Ce partenariat prévoit la mise en place d'un réseau de mesures de la qualité de l'air : « *Ce réseau sera opérationnel l'année qui précède la mise en route de RONEVA afin de constituer un premier bilan annuel constituant l'état zéro de la qualité d'air du secteur.*

Une proposition de surveillance de la qualité d'air comportant un réseau de mesures à la périphérie du projet, la liste des polluants suivis, la périodicité des mesures, le type de matériel mis en œuvre a été émise par ATMO Réunion.

Les polluants suivis sont : Carbone organique total, SO₂, NO₂, NO_x, CO et NH₃, Dioxines et furanes, métaux lourds : Cd, As, Pb, Ni, Sb, Cr, Co, Cu, Mn, V, Hg, Tl.

Par ailleurs, les résultats de ces surveillances faisant l'objet de rapports réguliers, seront mis à disposition du public sur le site internet d'ATMO Réunion. Le public disposera ainsi d'un libre accès à ces données. »

SUITES DONNEES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE

Le Maître d'ouvrage, à la suite de la concertation a tenu compte des remarques entendues pendant celle-ci et tout particulièrement sur le besoin d'information du public. Il a mis en place des outils pédagogiques sur le site de RONEVA pour répondre aux besoins légitimes d'information sur un projet innovant pour La Réunion.

Dès la fin de la période de concertation, les équipes d'ILEVA ont travaillé sur un certain nombre de dossiers et études dont voici les principaux :

- La finalisation de l'évaluation du projet de vente d'électricité par la CRE et la délibération afférente (décembre 2019 – février 2020).
- La complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale (juin 2020).
- Le démarrage et la finalisation des études de conception au stade PROJET (octobre 2019 à juillet 2020).
- Le démarrage des études d'exécution (plans d'exécution).
- La finalisation des dossiers de notifications d'aide d'Etat en vue de leur présentation (septembre 2020).
- La préparation du dossier d'enquête publique conjointe portant sur : :
 - L'autorisation environnementale du pôle RONEVA
 - La mise en compatibilité du PLU par voie de Déclaration de projet (août à octobre 2020).

MISSION DU GARANT

Nommé par la CNDP, lors de sa réunion mensuelle du 4 mars 2020 le Garant avait pour mission de veiller à l'information et à la participation du public jusqu'à l'enquête publique.

RESULTATS DE LA POST-CONCERTATION

Après l'annonce du confinement et le report du 2^e tour des élections municipales, le Maître d'Ouvrage a dû adapter son plan de communication à ces impératifs circonstanciels.

Le site internet et les pages Facebook restaient disponibles pour tous ceux qui voulaient s'informer et poser des questions.

Malgré des sollicitations du Maître d'Ouvrage, le public a été peu intéressé par la post-concertation alors que pendant la concertation les citoyens et organisations ont été actifs et audibles, en particulier ceux qui sont défavorables au projet. Il est vrai que les circonstances étaient peu propices même s'il s'agit d'un projet d'envergure à l'échelle de l'île mais encore éloigné des préoccupations quotidiennes des ménages.

Il faut souligner les efforts du Maître d'Ouvrage pour informer par voie de presse imprimée et digitale et de tenir à jour le site internet et les pages Facebook en les alimentant en informations au fil de l'eau. Cependant, les retours restent décevants.

Le webinaire restera le point fort de cette post-concertation, tant sur le fond que sur la forme. Tous ceux qui avaient souhaité, lors de la concertation, l'année dernière, recevoir des informations sur l'avancement du projet ont reçu un « save the date ». Il a été suivi par 70 personnes sur les 120 qui s'étaient inscrites. Il est regrettable que le Maître d'ouvrage n'ait pas eu suffisamment de temps pour créer plus d'évènements de ce type.

POINTS D'ATTENTION

Certains sujets apparus au lendemain des élections municipales méritent que le Maître d'ouvrage y porte attention en les contextualisant pour ne pas les surévaluer ni les minimiser :

- Lors des élections législatives partielles dans la 2^e circonscription, la candidate, Karine Lebon, du parti politique PLR (Pour La Réunion), élue députée, avait accordé un entretien au Journal de l'île le 15 septembre 2020. Dans cet article le journaliste écrit : « *En ce qui concerne le développement durable, Karine Lebon est contre l'implantation d'un incinérateur sur la circo* ».
- Le TCO est le seul EPCI sur les trois du territoire d'ILEVA a changé de présidence après les élections municipales. Son nouveau président qui appartient au même parti que la néodéputée de la 2^e circonscription, a été élu premier Vice-président d'ILEVA. Il ne s'est pas (encore) prononcé publiquement sur le projet RONEVA.
- L'annonce du départ de l'EPCI CASUD des communes de St Joseph et St Philippe : Cette scission serait prévue pour la fin 2021. Dans le cas où ces 2 communes rejoindraient un EPCI à l'extérieur du périmètre d'ILEVA, le plan de financement de RONEVA nécessiterait probablement des aménagements.

AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET CONCLUSION

Pour rappel, deux faits majeurs ont marqué cette post-concertation :

- La période a été fortement impactée par le confinement qui a obligé le Maître d'ouvrage à revoir ses plans et à s'adapter à ces conditions inédites.
- Les élections municipales dont le premier tour a eu lieu le 18 mars 2020 et le second le 28 juin 2020 ce qui a repoussé les élections du nouveau conseil d'administration d'ILEVA à fin août.

Malgré ces handicaps les responsables d'ILEVA ont fait preuve d'agilité et n'ont pas cessé de communiquer.

Il faut souligner la publication de deux documents importants au cours de la post concertation :

- Le rapport d'observation définitives de la Chambre régionale des comptes le 3 mars 2020, accessible sur le site de la Chambre.
- L'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de La Réunion du 25 août 2020 consultable sur le site de RONEVA

Les avis et recommandations contenus dans ces rapport et avis balisent encore mieux la trajectoire de ce projet. Ils sont une aide pour les responsables du projet.

Concernant la communication, le Garant préconise, en complément des campagnes de communication médiatique ou sur les réseaux sociaux la poursuite des efforts d'information, de sensibilisation des publics et de dialogue avec les citoyens. La reprise des interventions dans les collèges, la formation des nouveaux élus, la sensibilisation des publics

sur les questions environnementales, avec des outils pédagogiques développés par ILEVA sont une bonne chose. A travers ces actions ILEVA légitime son rôle d'expert et de pédagogue.

L'organisation du webinaire a montré que cette forme de « séminaire virtuel » est financièrement moins lourde qu'en présentiel et donne accès à un public plus nombreux, intéressé et intéressant. Les intervenants pourraient former un réseau d'experts sur lequel le Maître d'ouvrage peut s'appuyer. Il faut souligner l'intervention dans ce premier webinaire d'une enseignante-chercheuse de l'Université de La Réunion. Cette initiative devrait être une première passerelle pour un échange de savoirs entre le monde de la recherche à La Réunion et celui des savoir-faire d'ILEVA. Le Garant ne peut qu'encourager la poursuite de cette collaboration et de préconiser la publication sur le site internet de RUNEVA des travaux de ces chercheurs sur le sujet.

Dans leur rapport de la concertation, les Garants avaient recommandé la « *création d'un comité d'usagers, à des fins d'information sur l'évolution du projet mais aussi de remontée des questions et attentes des usagers* ». Cette création ne semble pas avoir été faite en raison des conditions exceptionnelles dans lesquelles s'est déroulée la post-concertation. Cette préconisation reste d'actualité. Un tel comité pourrait constituer un excellent relai entre le Maître d'Ouvrage et les publics.

Autre recommandation des Garants dans le document : « *la diffusion d'une lettre d'information auprès d'un public déjà connu et qui pourrait s'enrichir progressivement de nouveaux destinataires.* » Cette lettre dont la périodicité reste à fixer par le Maître d'Ouvrage (semestriel ou annuel ou encore en fonction de l'actualité) est un outil non-négligeable de communication de masse. Elle prendrait une forme imprimée mais également numérique pour être distribuée dans les boîtes aux lettres du territoire et aussi remis aux élèves lors des interventions dans les collèges. Son contenu accompagnerait et amplifierait les actions d'ILEVA dans ses nombreux domaines de compétence et aussi faite le point sur l'avancement du projet RUNEVA.

L'appropriation de ce projet par les citoyens est étroitement liée à l'information et à l'éducation. Il est donc indispensable qu'ILEVA consacre du temps et des budgets pour des actions dans ces domaines qu'elle maîtrise.

Si le programme annoncé par le Maître d'Ouvrage dans ses engagements n'a pas été suivi à la lettre pour les raisons impératives et indépendantes de sa bonne volonté, ce dernier a démontré sa capacité à s'adapter au changement et à mettre en place rapidement des solutions de contournement efficaces et adaptées aux circonstances.

Enfin, le Garant remercie Madame Mireille Maillot et ses équipes pour leur écoute et leur disponibilité malgré un contexte troublé et instable. Il salue la qualité de la collaboration avec Madame Virginie Rivière, Messieurs Eddy Lebon et Victor Duffourc qui ont toujours répondu favorablement et rapidement à ses demandes d'information. Ils ont été très réactifs aux remarques concernant le déroulement de cette post-concertation qui se termine à l'ouverture de l'enquête publique.

ANNEXES

Activités FACEBOOK	
ILEVA	
kosasa Le tri optique ?	03/01/2020
kosasa Le biogaz	14/01/2020
kosasa Le zéro déchet ?	29/01/2020
Objectif 0 déchet	17/02/2020
Communiqué Covid19	17/03/2020
vidéo - Zoom sur le centre de tri d'ILEVA (Cyléa)	20/03/2020
Covid : pour protéger le personnel	26/03/2020
Covid/dengue : Trions	10/04/2020
Covid/dengue : les bons réflexes	15/04/2020
Covid/dengue : les consignes	17/04/2020
Repost - Covid : pour protéger le personnel	21/04/2020
Repost - Covid/dengue : Trions	28/04/2020
Covid/dengue : Tous responsables	30/04/2020
Publi - Covid/dengue : les gestes à retenir	05/05/2020
kosasa l'UVE ?	14/05/2020
Kosasa l'Economie circulaire ?	25/05/2020
la réduction des gazs à effet de serre	02/06/2020
Outils Pédagogiques	04/06/2020
AGRONEWS	17/06/2020
Repost - tri et recyclage des déchets	27/07/2020
Publi - Ne baissons pas la garde	24/08/2020
Publi - Alerte sur les masques à terre	27/08/2020
Extrait JT - masques non recyclables	28/08/2020
Publi - élections CA (Président & VP) ILEVA	31/08/2020
Publi - RUN'EVA Un projet d'intérêt général	01/09/2020
Publi - ILEVA - ne baissons pas la garde	09/09/2020
Publi - Pôle RUN'Eva	16/09/2020
Vidéo Centre de tri Cycléa	24/09/2020
Visite virtuelle CTVD	02/10/2020
RUNEVA	
kosasa Le tri optique ?	03/01/2020
Kosasa Le biogaz ?	14/01/2020
Kosasa Le zéro déchet ?	28/01/2020
Objectif zéro déchet n°1	05/02/2020
Objectif zéro déchet n°2	12/02/2020
Bilan de concertation en ligne	18/02/2020
kosasa les DAE ?	21/02/2020
Objectif zéro déchet n°3	28/02/2020
Kosasa la stabilisation ?	06/03/2020
Kosasa Le compost ?	13/03/2020

Communiqué Covid19	17/03/2020
Objectif zéro déchet - économiseur eau	20/03/2020
Les bons gestes de tri Ep.1	27/03/2020
Mémo tri sélectif	01/04/2020
Kosasa Le déstockage ?	03/04/2020
Objectif 0 déchet - ampoules usagées	10/04/2020
Kosasa l'UVE?	14/05/2020
Kosasa l'Economie circulaire?	25/05/2020
réduction des gazs à effet de serre	02/06/2020

Activités site internet	
ILEVA	
Délibération de la CRE du 06/02/2020	18/02/2020
Décisions et bilans de la concertation	18/02/2020
Décision CNDP DU 04/03/2020	16/03/2020
Communiqué Covid19	17/03/2020
Mise en ligne : Avis délibéré de l'Autorité Environnementale sur la mise en compatibilité du PLU de Saint-Pierre avec la Déclaration de Projet du Pôle Déchets Sud "Run'Eva" rendu le 10 mars 2020	20/03/2020
Mise en ligne : Réponse du ministère de la Transition écologique et solidaire à la question N° 13552 de M. David Lorion sur la réalisation d'un projet multifilière de traitement des déchets intégrant une unité de valorisation énergétique (UVE) pour les communes du sud et de l'ouest de l'île de La Réunion.	20/03/2020
Mise en ligne : Lettre ouverte d'Elisabeth Borne aux agents et salariés de l'énergie, des transports, de l'eau et des déchets	23/03/2020
Mise en ligne : COVID-19 INFORMATION AUX USAGERS Gestion des déchets	26/03/2020
COVID-19/DENGUE – FACE AU RISQUE SANITAIRE, LES BONS GESTES SONT PLUS QU'ESSENTIELS	15/04/2020
Mise en ligne outil pédagogique	26/05/2020
ILEVA dans AgroNews	16/06/2020
Elections du Président et des Vice-Présidents d'ILEVA	31/08/2020
Save the date - Webinaire gestion des déchets à La Réunion – 28 septembre 2020	21/09/2020
Avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de La Réunion sur le projet « RunEVA – pôle déchets sud de Pierrefonds » sur la commune de Saint-Pierre	22/09/2020
mise en ligne Visite virtuelle CTVD	01/10/2020
Du 26 octobre au 27 novembre 2020 : Enquête publique du projet Pôle Déchets Sud « Run'EVA »	08/10/2020
RUNEVA	

CNDP - Décisions et bilans de la concertation	17/02/2020
Mise en ligne : Délibération-CS200214_02-Enseignements tirés de la concertation préalable	18/02/2020
Mise en ligne : bilan maître d'ouvrage	18/02/2020
Communiqué des décisions CNDP DU 04/03/2020	06/03/2020
Communiqué Covid19	17/03/2020
Délibération de la CRE du 6 février 2020	25/03/2020
Publication de l'Avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de La Réunion sur le projet « RunEVA – pôle déchets sud de Pierrefonds » sur la commune de Saint-Pierre	22/09/2020
Publication de l'avis d'enquête publique du projet Pôle Déchets Sud « Run'EVA »	08/10/2020

Parutions JIR / QUOTIDIEN + relai web	Mars / Avril 2020
Parutions JIR / QUOTIDIEN + relai web	Août/Sept 2020
Communiqué de presse	09/04/2020
Communiqué de presse	31/08/2020
Communiqué de presse	25/09/2020

ZARLOR

Vivez les Trésors de l'Ouest

- 30% sur tous les Zarlors* du 10 au 25 octobre**

Jusqu'à - 55% sur les Zarlors Flash « spécial activités nautiques » - (ventes exclusivement entre le 13 et le 15 octobre**)

* Excepté sur les zarlors Rando ** à consommer jusqu'au 31 décembre 2020.

RÉSA EN LIGNE
www.ouest-lareunion.com/zarlors

N'artrouv dans l'Ouest! Je profite de mon île à prix remisé!
Exclusif vacances d'octobre 2020

Office de Tourisme de l'Ouest

ACCUEIL » SOCIÉTÉ

Michel Fontaine de nouveau président d'Ileva



Emmanuel Séraphin, président du TCO, Mireille Maillot, directrice d'ILEVA, André Thien Ah Koon, président de la Casud et Michel Fontaine, président de la Civis. (Photo DR)

Par Véronique Tournier

Reunion

1 sep 2020, 06h03

Partagez

Facebook

Twitter

Email

Imprimer

Commenter

Les différents conseillers municipaux installés commencent alors l'élection des membres des multiples syndicats et autres sociétés mixtes. Hier s'est déroulé le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets appelé ILEVA dans les locaux de l'hôtel de ville de Saint-Pierre. Cette structure assure la compétence «Traitement des déchets ménagers et assimilés» des trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du sud et de l'ouest de La Réunion : Territoire Côte Ouest (TCO), Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS), Communauté d'agglomération du Sud (CASUD) et est donc piloté par les nouveaux élus des ces collectivités. Par 13 voix pour 13 votants, le maire de Saint-Pierre et président de la Civis, Michel Fontaine a été réélu à la présidence du syndicat ILEVA. Son premier vice-président est Emmanuel Séraphin, président du TCO, André Thien Ah Koon, président de la Casud obtient la deuxième vice-présidence et Mohammad Omarjee élu à Saint-Pierre et à la Civis endosse la troisième vice-présidence. Le principal projet d'ILEVA est de se doter d'un outil commun performant pour optimiser le traitement des déchets non dangereux et favoriser leur valorisation. RunEVA, le pôle déchets sud de Pierrefonds devraient voir le jour d'ici 2023.

DANS LA MÊME RUBRIQUE

JIR CASH : 4000 euros à gagner ce vendredi



Internet. L'autoroute numérique à l'Entre-Deux



Deux points d'information jeunesse de proximité pour le sud



Environnement : Phenix aide les grandes surfaces à lutter contre le gaspillage alimentaire



Protection des personnes âgées et handicapées : "Une prise de conscience s'impose"



LE SALON DE L'EMPLOI 2020
FORMATION ET ENTREPRENEURIAAT

9h00 - 17h00
Entrée gratuite
HALL D

3^{ème} ÉDITION
29 > 30 OCT 2020
À LA NORDEV

JIR
REUNION MIXTE



**COVID-19 - DENGUE
FACE AU RISQUE SANITAIRE,
LES BONS GESTES SONT PLUS QU'ESSENTIELS
GESTION DES DECHETS**

UNE DOUBLE MENACE SANITAIRE

LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS ET SON PERSONNEL SE MOBILISENT

La pandémie doit faire face à une situation particulièrement grave liée au COVID-19 ainsi qu'à une recrudescence des cas de dengue. Dans ce contexte inédit, un état de conscience d'urgence a été mis en œuvre pour assurer le maintien du service public de gestion des déchets, un service essentiel à la sécurité sanitaire des Réunionnais.

Cette mobilisation se traduit par la mobilisation des équipes en charge de la collecte, de l'épave et de l'entretien des déchets. La sécurité de nos agents est prioritaire afin de garantir un service public au plus près de ses destinataires.

ILEVA défend l'engagement et le dynamisme de collectes et assure que les déchets soient collectés et traités de manière sûre.

Nos déchets sont une source potentielle d'aggravation de la crise sanitaire que nous vivons. Le bon respect des consignes de tri ainsi que les gestes adéquats facilitent la propagation des maladies. La maîtrise de la production et de l'épave de nos déchets est une priorité pour éviter l'ajout d'une crise sanitaire à la crise sanitaire.

**REDOUBLONS NOS EFFORTS !
UNE RESPONSABILITE COLLECTIVE
POUR ASSURER LA SECURITE DE TOUS**

Sur les trois premiers semaines de confinement, 83 670 tonnes de déchets ont été collectées par ILEVA, soit 848 tonnes hebdomadaires à l'échelle de l'île. À l'heure actuelle, nous sommes à une période normale, alors qu'en temps de confinement, le volume de déchets avait dû doubler sans l'aide de l'arrêt des activités non essentielles. Sur les 10 premiers jours de confinement, le volume d'exportation a augmenté de 100 tonnes dans le sud de l'île en comparaison à 2020.

Pour limiter la propagation des maladies et maîtriser la production de déchets, gardez les bons réflexes :

CONTINUER LE TRI
pour que les déchets qui peuvent être recyclés ou transformés en compost, restent à leur usage d'origine à l'exportation à l'étranger.



**ENFOUISSEMENT
N'AGRAYONS PAS LA SITUATION**

Ne pas trier les déchets qui peuvent être recyclés ou transformés en compost, revient à les envoyer directement à l'enfouissement à l'étranger.

En 2020, les déchets enfouissables ont été envoyés à l'étranger à hauteur de 17 000 tonnes par rapport à 2019.

Augmenter l'enfouissement c'est aggraver les impacts écologiques et sanitaires de la décharge. Augmenter l'enfouissement, c'est réduire les capacités de stockage de la décharge qui peut devenir saturée jusqu'à l'ouverture de l'île aux visiteurs en 2022.

Cette situation sanitaire nous dicte sur notre niveau de consommation dans les conditions actuelles d'isolement des déchets. Plus que jamais, notre agresseur nous montre la nécessité d'une gestion plus responsable de nos déchets.

APPLIQUER LES CONSIGNES DE SECURITE



POUR LES PERSONNES CONTACTÉES PAR LE COVID 19



SORTIR LES NOUVELLES



**RUNEVA
UNE SOLUTION
DURABLE ET EFFICACE**

La production et l'élimination des déchets ont une responsabilité collective. Le respect des consignes de tri, une réduction de la production des déchets par les citoyens ainsi que la mise en œuvre d'actions performantes comme le projet RUNEVA sont les seules voies possibles pour assurer une importante zone d'épave.

Le projet RUNEVA sera opérationnel en 2022. Il aura pour objectif de réduire la production et la consommation énergétique de nos déchets, avec une réduction maximale et performante de la plus grande quantité de déchets et d'énergie.

www.ileva.ré 02 62 71 20 10

LE FAIT DU JOUR



LONG DEUX MARCHES, l'opérateur de la Marine nationale a assuré un pont maritime entre La Réunion et Mayotte. Il repartira dès lundi avec près de 400 tonnes de matériel médical et des produits de première nécessité.

Le Mistral géant, arrivé hier matin, le porte-hélicoptères de la Marine nationale a assuré un pont maritime entre La Réunion et Mayotte. Il repartira dès lundi avec près de 400 tonnes de matériel médical et des produits de première nécessité.

Le Mistral géant, arrivé hier matin, le porte-hélicoptères de la Marine nationale a assuré un pont maritime entre La Réunion et Mayotte. Il repartira dès lundi avec près de 400 tonnes de matériel médical et des produits de première nécessité.

« MAYOTTE, LES CASQUES ASSURÉS ET LES FLUX MARITIMES SONT LAISSÉS EN SÉQUESTRATION. CELA PEUT ÊTRE TRÈS PÉJORATIF EN TERME DE SÉCURITÉ PUBLIQUE. »

3
Le jour, l'été de temps qui dure à Mayotte, à portée de main.

ZARLOR

Vivez les Trésors de l'Ouest

- 30% sur tous les Zarlors* du 10 au 25 octobre**

Jusqu'à - 55% sur les Zarlors Flash « spécial activités nautiques » - (ventes exclusivement entre le 13 et le 15 octobre**)

* Excepté sur les zarlors Rando ** à consommer jusqu'au 31 décembre 2020.

RÉSA EN LIGNE

www.ouest-lareunion.com/zarlors

N'artrou dans l'Ouest! Je profite de mon île à prix remisé!
Exclusif vacances d'octobre 2020

Office de Tourisme de l'Ouest

ACCUEIL » SOCIÉTÉ

Le Département rejoint la table d'ILEVA



Photo Ludovic Lai-Yu

Par - Clicanoo

Saint-Pierre

26 sep 2020, 07h30

Partagez

- Facebook
- Twitter
- Email
- Imprimer
- Commenter

COLLECTIVITÉ. Hier, les représentants de la Région et des communautés d'agglomération de l'île étaient réunis à l'occasion du comité syndical du Syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest ILEVA.

Autour de la table déjà bien remplie, un autre siège devait être trouvé pour accueillir le président du Département, Cyrille Melchior. La présence de ce dernier s'explique par l'ordre du jour de la séance, qui comprenait notamment le retour du Conseil départemental au sein du syndicat mixte.

PUBLICITÉ

Darty Reunion
Sponsorisé

Moulinex mo28esmir

VEN PROFITEZ

A LA UNE FAITS DIVERS SOCIÉTÉ ÉCONOMIE SPORT FEMME MAG CLICAZOT

Un retour justifié par la volonté des acteurs à "favoriser une transversalité des politiques publiques", en matière de gestion des déchets. "Les élus des EPCI et de la Région présents ont accueilli très favorablement cette évolution statutaire et validé unanimement l'adhésion du Département de La Réunion", a fait savoir ILEVA dans un communiqué. La réunion a aussi été l'occasion d'installer les instances et les commissions nécessaires au fonctionnement d'ILEVA, ainsi que la désignation des représentants dans les organismes extérieurs.

DANS LA MÊME RUBRIQUE

JIR CASH : 4.000 euros à gagner ce vendredi



Internet. L'autoroute numérique à l'Entre-Deux

Deux points d'information jeunesse de proximité pour le sud



Environnement : Phenix aide les grandes surfaces à lutter contre le gaspillage alimentaire



Protection des personnes âgées et handicapées : "Une prise de conscience s'impose"



LE SALON DE L'EMPLOI
FORMATION ET ENTREPRENEURAT

20 20
9h00 - 17h00
Entrée gratuite
HALL D

29x30 OCT 2020

A LA **nordev**

JIR

CINOR GBH EVENTS

Séance du vendredi 25 septembre 2020

Délibération n° CS200925_11
Adhésion du SMTD ILEVA à l'association ATMO REUNION

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-cinq septembre à dix heures et treize minutes, sur convocation individuelle en date du 18 septembre 2020, dématérialisée et affranchie le 18 septembre 2020, les membres du Comité syndical d'ILEVA se sont réunis en la salle de réunion du TCO de la commune du Port - 1, rue Eliard Laude 97822 Le Port, en séance plénière ouverte et présidée par le Président M. Michel FONTAINE pour les délibérations n°1 à 22.

Entités	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	
	Présents	Appelés à siéger	Y assistent
CIVIS	M. Michel FONTAINE Mme Simone ROUVRAIS Mme Yannicke SEVERIN M. Mohammad OMARJEE		Mme Viviane MALET
CASUD	M. André THIEN AH KOON ¹ M. Jacquet HOARAU M. Henri-Claude HUET	M. Jeannot LEBON	
TCO	M. Emmanuel SERAPHIN M. Armand MOUNIATA	M. Gilles HUBERT ²	M. Henry HIPPOLYTE
Conseil Régional		Mme Denise HOARAU ³	

¹ M. André THIEN AH KOON, 2^{ème} Vice-Président d'ILEVA, est sorti à 11H00 avant l'examen de l'affaire n°4 et est revenu en séance à 11H09 pendant l'examen de l'affaire n°5 relative à l'élection des membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres (CAO). Puis, contraint par d'autres impératifs il a quitté la séance à 11H42 avant l'examen de l'affaire n°14. Il a donné procuration à M. Jacquet HOARAU.

² Contraint par d'autres impératifs M. Gilles HUBERT a quitté la salle à 11h38 avant l'examen de l'affaire n°11.

³ Mme Denise HOARAU, représentante de la Région Réunion et déléguée suppléante de M. Alain CADET, ne prend pas part au vote de l'affaire n°11 relative à l'adhésion du SMTD ILEVA à l'association ATMO REUNION.

Entités	Etaient absents	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
CIVIS		M. Stéphano DIJOUX M. Patrick VAYABOURY M. Stephen BELLON
CASUD	M. Bachil VALY	Mme Laurence MONDON M. Charles Emile GONTHIER M. Axel VIENNE
TCO	M. Philippe LUCAS Mme Vanessa MIRANVILLE	Mme Huguette BELLO M. Bruno DOMEN
Conseil Régional	Mme Nathalie NOËL M. Jean-Alain CADET	Mme Nathalie BASSIRE

Secrétaire de séance : M. Mohammad OMARJEE

Nombre de Délégués en exercice composant le Comité syndical : 14 titulaires et 14 suppléants						
	Titulaires présents	Titulaires représentés	Suppléants appelés à siéger	Membre ne prenant pas part au vote	Nombre de votants	Suppléants présents sans voix délibérative
Pour les délibérations n°1 à 3 et 5 à 10	9	0	3	0	12	2
Pour la délibération n°4	8	0	3	0	11	2
Pour la délibération n°11	9	0	1	1	10	2
Pour les délibérations n°12 et 13	9	0	2	0	11	2
Pour les délibérations n°14 à 22	8	1	2	0	11	2



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr